

Fiche de données de sécurité (Règlement (CE) n° 1907/2006)

Date d'impression 19.01.2009
Modifié 19.01.2009 (F) Version 3.9
RICO Graffiti-Protect

! 1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/PRÉPARATION ET DE LA SOCIÉTÉ/ENTREPRISE

Nom commercial	RICO Graffiti-Protect
Fabricant / fournisseur	SFS unimarket AG, DistributionsService Thalerstrasse 67, CH-9424 Rheineck Téléphone ++41-71 886 28 28, Fax ++41-71 886 28 80
Service des renseignements	Schimun Tobler (Laboratory) Téléphone ++41-71-886 28 81 Fax ++41-71 886 28 10
Renseignements en cas d'urgence	Schweiz. Toxikologisches Informationszentrum Téléphone Schweiz 145 / Tel 0041 44 251 51 51
! Conditions d'utilisation recommandées	Farbabbbeizer

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

3. COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

4. PREMIERS SECOURS

Après contact avec la peau

En cas de contact avec la peau, laver à l'eau savonneuse.

Après contact avec les yeux

En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.

Après ingestion

Ne pas faire vomir.

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Tout moyen d'extinction approprié

produit non combustible: choisir les moyens d'extinction en fonction des incendies environnants.

Tout moyen d'extinction à ne pas utiliser pour des raisons de sécurité

jet d'eau

Tout risque particulier résultant de l'exposition à la substance/préparation en tant que telle, aux produits de la combustion, aux gaz produits

Keine bekannt.

Tout équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le feu

nicht erforderlich

6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

Les précautions individuelles

Utiliser un vêtement de protection individuelle.

Les précautions pour la protection de l'environnement

Ne rejeter ni dans les canalisations d'égout, ni dans les eaux.

Les méthodes de nettoyage

Bei Flüssigkeiten; Eindringen in die Kanalisation vermeiden. Produkt zur Wiederverwertung oder zur Beseitigung auffangen. Eventuell mit schadstofffreiem Material aufsaugen. Nach dem Auffangen betroffenen Bereich und betroffenes Material mit Wasser waschen
Ramasser mécaniquement et évacuer pour élimination.

Fiche de données de sécurité (Règlement (CE) n° 1907/2006)

Date d'impression 19.01.2009
Modifié 19.01.2009 (F) Version 3.9
RICO Graffiti-Protect

7. MANIPULATION ET STOCKAGE

Précautions lors de la manipulation

Observer les mesures de précaution usuelles propres à la manipulation de produits chimiques.

Conditions à remplir par les lieux de stockage et les conteneurs

Aire de stockage dotée d'une bonne aération.

Informations diverses relatives aux conditions de stockage

Protéger de la chaleur.

Mettre à l'abri des échauffements/surchauffes.

Stabilité au stockage

La durée de stockage est limitée ; voir notice technique

8. CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

Protection des mains

gants de protection

Protection de la peau

vêtement de protection léger, antistatique

Mesures d'hygiène

Ne pas manger, boire, fumer, priser sur le lieu de travail.

9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Etat
liquide

Couleur
jaune clair

Odeur
inodore

Informations importantes relatives à la santé, à la sécurité et à l'environnement

	Valeur	Température à	Méthode	Remarque
pH à la livraison	8.5			
Point d'éclair				nicht entzündlich
Densité	1 g/cm ³			
Solubilité dans l'eau				soluble
Solubilité dans un autre produit				nicht löslich

10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Matières à éviter
aucune

Produits de décomposition dangereux
aucun

Décomposition thermique

Remarque Le produit est stable à la température ambiante.

Fiche de données de sécurité (Règlement (CE) n° 1907/2006)

Date d'impression 19.01.2009
Modifié 19.01.2009 (F) Version 3.9
RICO Graffiti-Protect

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Remarques générales

Le produit ne contient aucune substance dont le taux de concentration pourrait être considéré comme nuisible à la santé.

12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

Remarques générales

Eviter le déversement de produit dans les eaux et aussi dans les canalisations reliées aux stations d'épuration.

13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Remarques générales

Der Anwender wird darauf hingewiesen, dass zusätzliche ergänzende örtliche oder nationale Vorschriften für die Entsorgung bestehen können.

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Informations diverses relatives au transport

Kein Gefahrgut im Sinne der Transportvorschriften

15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

Phrases S

2 Conserver hors de la portée des enfants.

Réglementation nationale

16. AUTRES INFORMATIONS

Informations diverses

Les indications données ici sont basées sur l'état actuel de nos connaissances. Elles décrivent les dispositions de sécurité à prendre vis à vis du produit concerné. Elles ne représentent pas une garantie sur les propriétés du produit.